

POLITIQUE ACHATS DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

[Le Crédit Mutuel Océan \(cmocean.fr\)](http://cmocean.fr)

Groupe bancaire mutualiste, ancré sur son territoire, le Crédit Mutuel Océan place (i) la relation clientèle, (ii) les enjeux sociétaux et (iii) environnementaux comme des valeurs phares de sa stratégie d'actions exprimée comme suit : « S'engager durablement à vos côtés » et entend appliquer la même attitude avec ses fournisseurs de biens et services.

1. POLITIQUE ACHATS – PRINCIPES

Une politique achats **Respectueuse**, **Raisonnée** et **Responsable**.

Respectueuse

- Des dispositions légales et **règlementaires**,
- Des **droits de l'Homme et du travail** (Pacte Mondial des Nations Unies, Conventions de l'Organisation Internationale du Travail),
- De **l'environnement**,
- **Des partenaires commerciaux** afin d'inscrire les relations fournisseurs et partenaires dans (i) la durée, (ii) un climat de confiance mutuel et (iii) en veillant au respect des délais de règlements.

Raisonnée

- **Imprégnée de la raison d'être du Crédit Mutuel Océan « S'engager durablement à vos côtés »**, de ses valeurs, objectifs et principes d'actions.
- Intégrant **dans ses choix** de prestations et solutions la satisfaction de **critères multiples** (adéquation aux besoins, économique, qualité, risques y compris ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), pérennité des solutions et des relations) **et pas seulement l'unique critère du prix le plus bas** pour emporter un appel d'offres.

Responsable

- En étant **contributive aux objectifs RSE** (Responsabilité Sociétale et Environnementale) du Crédit Mutuel Océan comme par exemple le recours à des ESAT (Établissements et Service d'Aide par le Travail) ou des EA (Entreprises Adaptées).
- Dans ses **démarches d'achats** (et de consommation) **cohérentes** avec les problématiques environnementales, **éthiques et déontologiques**.
- Par la mise en place de **dispositifs de maîtrise des risques** (KYS = Know Your Supplier Connaissance du fournisseur), de contrôles internes, de suivis.
- **Contributive par ses choix**, le cas échéant, **à la réduction** de la consommation d'énergies fossiles et **d'émissions de gaz à effets de serre**.

2. CADRE ET ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE D'ACHATS DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

Le Crédit Mutuel Océan Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies s'engage :

- À respecter les principes édictés par le Pacte Mondial des Nations Unies, relativement aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à la lutte contre la corruption et au respect de l'environnement ; et
- À promouvoir les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU ; appliquer les Directives de l'OCDE et les conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail (OIT) ;
- À adopter des pratiques d'achats responsables avec ses fournisseurs afin de promouvoir des relations durables et équilibrées dans un cadre de confiance.

La politique d'achats du Crédit Mutuel Océan s'inscrit dans le cadre général de sa politique RSE y compris la volonté de réduction des émissions nettes de gaz à effets de serre.

Acteur économique responsable, le Crédit Mutuel Océan intègre dans sa politique d'achats des critères multiples (adéquation aux besoins, économique, qualité, risques y compris ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), pérennité des solutions et des relations, proximité...), le seul critère du prix le plus bas n'étant pas suffisant pour emporter un appel d'offres ou un marché au Crédit Mutuel Océan.

Le Crédit Mutuel Océan, en accord avec sa stratégie d'actions, souhaite s'inscrire dans le cadre d'un dialogue constructif et d'une démarche d'amélioration continue et collaborer avec ses fournisseurs en vue d'un développement économique mutuellement bénéfique.

Au-delà de ses engagements et obligations, le Crédit Mutuel Océan attend également de ses partenaires, fournisseurs et prestataires de services, une conduite et des pratiques basées sur le respect de ces mêmes principes. A cette fin, le Crédit Mutuel Océan a élaboré une « Charte Fournisseurs » qui fixe ses attentes et exigences à l'égard de ses fournisseurs.

3. CHARTE FOURNISSEURS

Chaque fournisseur signataire de la charte fournisseurs du Crédit Mutuel Océan prend un certain nombre d'engagements et notamment à respecter les lois, réglementations et normes des pays dans lesquels il exerce et qui s'appliquent à ses activités. A toutes fins utiles, il est précisé que les engagements pris par le fournisseur signataire de la charte fournisseurs ne s'y substituent pas mais les complètent.

Les engagements de la charte fournisseurs couvrent les aspects suivants :

- **Respect des lois**
- **Respect des droits de l'Homme** (Pacte des Nations Unies)
 - Absence de recours : au travail forcé, au travail illégal, au travail des enfants ; non-discrimination ; respect et protection des données personnelles et de la vie privée ; refus du harcèlement et de la violence ; lutte contre les dérives sectaires.
- **Droits du travail et développement du capital humain** (conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail (OIT))
 - Rémunération ; horaires de travail et congés ; santé et sécurité ; droit à la liberté d'association et à la négociation collective ; formation.
- **Ethique des affaires** (code de la consommation, code pénal...)
 - Déontologie et probité ; pratiques commerciales ; sécurité des produits et services ; lutte contre la corruption ; refus des conflits d'intérêts ; libre concurrence ; lutte contre la fraude et transparence fiscale ; respect de la propriété intellectuelle.
- **Respect de l'environnement**

- Limitation des émissions de gaz à effet de serre et de l'impact climatique ; préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ; limitation des déchets et prévention des pollutions ; enquête ESG.

4. DIALOGUE, MÉDIATION, MÉCANISME D'ALERTE

Afin de privilégier la médiation, le Crédit Mutuel Océan a nommé un médiateur achats pouvant être saisi par un fournisseur, un prestataire, un candidat non retenu ou non sollicité dans le cadre d'une mise en concurrence ou d'un appel d'offres.

A défaut de résolution d'une situation conflictuelle dans le cadre du processus normal d'achats, le fournisseur, prestataire ou candidat pourra contacter le médiateur en la personne du Coordinateur Pôle RSE du Crédit Mutuel Océan.

Contact : [Coordinateur Pôle RSE](#) (1)(2)

(1) Lien également disponible sur la version de la charte fournisseurs publiée sur le site institutionnel du Crédit Mutuel Océan.

(2) Le fournisseur a également la possibilité de saisir un médiateur externe (le médiateur des entreprises). La demande de saisine auprès de ce médiateur s'effectue en ligne, sur la page internet suivante :

Dans le cadre de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre, le Crédit Mutuel Océan a mis en place un mécanisme d'alerte portant sur les risques d'atteinte grave en matière de droits humains, de santé/sécurité et d'environnement. Toute personne physique ou morale extérieure au Crédit Mutuel Océan, qui se trouverait en situation d'alerter sur un tel risque, peut adresser un courriel à l'adresse disponible sur le site institutionnel du Crédit Mutuel Océan.

5. ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Le Crédit Mutuel Océan a intégré dans son règlement intérieur, son code de déontologie et ses procédures, des dispositions spécifiques relatives aux processus d'achats, aux cadeaux et avantages pour une conduite des affaires irréprochable et professionnelle excluant de tirer avantage à titre personnel d'informations ou de positions privilégiées et en étant attentif aux incitations susceptibles de relever de la corruption ou du trafic d'influence.

Le Crédit Mutuel Océan a mis en place un dispositif de sélection des fournisseurs et prestataires candidats à un appel d'offres à l'appui d'une grille d'évaluation en privilégiant les décisions collégiales afin de s'assurer que chaque entreprise candidate bénéficie d'un traitement égalitaire. En outre, dans les cas où les enjeux ne justifient pas de recourir à un appel d'offres ou une mise en concurrence, le Crédit Mutuel Océan recommande à ses donneurs d'ordres, dès lors que c'est possible, de ne pas toujours activer les mêmes fournisseurs ou prestataires.